



ÉCHELLE:
1:10 000

RÈGLEMENT :
RV-1441

DESCRIPTION :
**ANNEXE II
MILIEUX HUMIDES**

LÉGENDE :

- EAU PEU PROFONDE
- MARAIS
- MARÉCAGE
- PRAIRIE HUMIDE
- TOURBIÈRE BOISÉE
- SITES PRIORITAIRES POUR LA CONSERVATION *
- LIMITE MUNICIPALE

SOURCE : Canards Illimités Canada, mars 2010

*REMARQUES:
Ces cinq sites devraient recevoir une priorité quant aux efforts de conservation. Toutefois, dans l'optique d'une gestion intégrée et à long terme des ressources écologiques, tous les milieux humides du territoire doivent bénéficier d'une protection appropriée.

TABLEAU DES MODIFICATIONS

Numéro de l'ajout	Nature de la modification	Créé en vigueur	Numéro de l'ajout	Nature de la modification	Créé en vigueur

